



---

Mars 2016



# Équipe de réalisation



## **Rédaction et révision**

*Julie Leblanc | Biologiste | Chargée de projet*

*Michel Chouinard | Directeur général*

*Ana Matos | Adjointe à la direction*

## **Comité technique**

*Gaétan Bélair, MRC de Bonaventure*

*Éric Boudreau, citoyen*

*Laurence Laperrière, MDDELCC*

*Rénald Méthot, MAMOT*

*Geneviève Poulin, MERN*

## **Remerciements**

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) tient à remercier chaleureusement tous les gens qui se sont impliqués dans la réalisation du Plan directeur de l'eau du sud (PDE) de la Gaspésie, particulièrement les membres du Comité technique et du Conseil d'administration.

---



## INTRODUCTION

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) est un organisme qui a pour mission de rassembler les principaux acteurs et utilisateurs de l'eau du territoire, dans un contexte de protection et de mise en valeur de cette ressource collective. Cet organisme contribue à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant tel que voulue dans la Politique Nationale de l'Eau du Québec. Cette gestion intégrée a pour effet de cibler les efforts sur la protection de l'eau avec une approche de concertation visant à minimiser les impacts de l'humain sur ce précieux bien collectif. Le CEGS regroupe des intervenants unis dans un même but, soit celui d'une utilisation efficace du territoire en respectant la diversité des usages et dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des gens qui y habitent.

Dans le cadre de la préparation du Plan directeur de l'Eau (PDE), le CEGS a procédé à une première étape de travail, soit celle de l'élaboration d'un Portrait du territoire et des usages liés à l'eau dans les bassins versants du sud de la péninsule gaspésienne. Ce recueil de connaissances constituera un outil de travail essentiel à d'éventuelles prises de décisions éclairées, tant par les décideurs et les intervenants que par la collectivité. L'objectif premier de ce portrait consiste à recueillir la meilleure information possible qui permettra de dégager une vision d'ensemble du territoire, de l'eau et de ses différents usages.

Lors de la rédaction de ce Portrait du territoire, nous avons constaté certains manques. L'absence ou la nécessité de mise à jour de certaines données nous ont limité dans notre objectif de dresser un portrait complet et actuel du territoire. Par conséquent, ce portrait n'est pas exhaustif mais se veut le plus complet possible en matière de composantes physiques, biologiques et humaines des bassins versants du sud de la Gaspésie.

Compte tenu de la vaste étendue de la zone gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Gaspésie Sud et afin de faciliter la représentation cartographique de certaines informations récoltées, le territoire a été subdivisé en trois: 1- secteur ouest, 2- secteur centre et 3- secteur est.

Et pour jeter un regard optimiste sur le futur, grâce à un exercice de réflexion de la Table de concertation du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, une vision commune de l'eau est ressortie.

### «En 2050 :

- **La Gaspésie est une région où l'eau est partout bonne et abondante parce que nous en sommes tous les gardiens.**
- **Cette eau est reconnue comme une richesse collective que l'on protège pour la transmettre intacte à ceux et celles qui habiteront le territoire après nous.»**

## Composition de la Table de concertation du Conseil de l'Eau (Conseil d'administration)

Membres représentants (votants)  
2016-2017

Secteur d'activité	Organisme	Représentant	No. siège
Secteur municipal	MRC Rocher-Percé		1
	MRC Bonaventure	<b>Gérard Porlier</b> Municipalité de Saint-Alphonse	2
	MRC Avignon	<b>Bruce Wafer</b> Municipalité d'Escuminac	3
Secteur économique	Gestionnaire de rivières	Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec	<b>Ronald Cormier</b> 4
	Chasse & Pêche commerciale (CE)		En processus 5
	Forêt privée (CE)	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles	<b>Louis Gauthier</b> 6
	Industrie forestière (CE)		En processus 7
	Tourisme & Récréo-Tourisme (CE)	Ex. : Assoc. touristique Gaspésie; Bioparc, Cime Aventures	En processus 8
	Agriculture (CE)	UPA GÎM	<b>Cindy Gagné</b> PRÉSIDENTE 9

Secteur communautaire & Environnement	Chasse & Pêche	Fédération des chasseurs et pêcheurs de la Gaspésie	<b>Charles-Philippe Mimeault Laflamme</b>	10
	Environnement	Conseil régional de l'environnement GÎM	<b>Caroline Duchesne</b> TRÉSORIÈRE	11
	Éducation	Association forestière de la Gaspésie	<b>Stéphanie Gracia</b>	12
	CBV Local	Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure	<b>Bernard Arsenault</b> SECRÉTAIRE	13
	Loisirs & Plein-Air	Unité régionale loisir et sport (URLS)	En processus	14
	Gestion intégrée Saint Laurent	Comité ZIP Baie des Chaleurs	<b>Louis Marie Guité</b>	15
Citoyen			<b>Louis-Philippe Ethier</b> VICE PRÉSIDENT	16
Coopté		Conservation de la Nature Canada	<b>Camille Bolduc/Olivier Caron</b>	17
		Citoyenne	<b>Marianne Desrosiers</b>	18

\*CE: Collège électoral

Membres conseillers (non votants)  
2016-2017

Ministère / organisme		Représentant
<b>Secteur gouvernemental</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	<b>Laurence Laperrière</b>
	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	<b>Geneviève Poulin</b>
	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	<b>Rénald Méthot</b>
	Instance régionale de concertation	À déterminer
	Ministère des Transports du Québec	<b>Serge Rhéaume</b>
	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<b>Louis Roy</b>
	Ministère de la Sécurité publique	<b>Andie Packwood Cloutier</b>
	Agence de la santé et des services sociaux	<b>Marie Chagnon</b>

Organisation		Représentant
<b>Secteur communautés autochtones</b>	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	<b>Tanya Barnaby/ Mathieu Gray-Lehoux</b>



## Sigles employés dans le texte

---

AARQ : Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec  
AFG : Association forestière de la Gaspésie  
AFOGÎM : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie–Les-Îles  
ARDA : Aménagement rural et développement agricole  
ATR : Association touristique régionale  
BTI : *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis*  
CBVRB : Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure  
CCCSF : Centre Canadien Coopératif de la Santé de la Faune  
CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec  
CEGS : Conseil de l’Eau Gaspésie Sud  
CEHQ : Centre d’expertise hydrique du Québec  
CF GASPÉSIE–LES-ÎLES : Consortium en foresterie Gaspésie–Les-Îles  
CIC : Canards Illimités Canada  
CNC : Conservation de la nature Canada  
COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada  
CQSAS : Centre québécois sur la santé des animaux sauvages  
CREGÎM : Conseil régional de l’Environnement Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
DBO<sub>5</sub> : Demande biochimique en oxygène  
EC : Environnement Canada  
FADQ : Financière agricole du Québec  
FQSA : Fédération québécoise pour le saumon atlantique  
GA : Garantie d’approvisionnement  
GFCBC : Groupement forestier corporatif Baie-des-Chaleurs  
IQBP : Indice de qualité bactériologique et physico-chimique  
IQBR : Indice de qualité de la bande riveraine  
IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement  
ISQ : Institut de la statistique du Québec  
LES : Lieu d’enfouissement sanitaire  
LET : Lieu d’enfouissement technique  
MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire  
MAPAQ : Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation  
MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
MDEIE : Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Exportation  
MERN : Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles

MES : Matières en suspension  
MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
MPO : Pêches et Océans Canada  
MRC : Municipalité régionale de comté  
MSP : Ministère de la Sécurité publique  
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux  
MTQ : Ministère des Transports du Québec  
PATP : Plan d'affectation du territoire public  
PDE : Plan directeur de l'eau  
PPMV : Plan de protection et de mise en valeur  
PPRLPI : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables  
RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts  
RCI : Règlement de contrôle intérimaire  
RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État  
ROBVQ : Regroupement des organismes de bassins versants du Québec  
RSVL : Réseau de surveillance volontaire des lacs  
SAD : Schéma d'aménagement et de développement  
SGGE : Système géomatique de gouvernance de l'eau  
SIH : Système d'information hydrogéologique  
SOITEAU : Suivi des ouvrages individuels de traitement des eaux usées  
SPBG : Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie  
TNO : Territoire non organisé  
TPI : Terre publique intramunicipale  
UAF : Unité d'aménagement forestier  
UPA : Union des producteurs agricoles  
UQAR : Université du Québec à Rimouski  
URLS : Unité régionale loisir et sport  
ZEC : Zone d'exploitation contrôlée  
ZGIE : Zone de gestion intégrée de l'eau

## Liste des lois et règlements cités dans le texte

---

### Fédéral

Loi sur les espèces en péril (LEP) (L.C. 2002, ch. 29)

Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14)

Loi sur la protection de la navigation (L.R.C. (1985), ch. N-22) (anciennement la Loi sur la protection des eaux navigables)

Loi sur les ressources en eau du Canada (L.R.C. (1985), ch. C-11)

Règlement de pêche du Québec (DORS/90-214)

### Provincial

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (E-12.01)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1)

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (A-18.1)

Loi sur les forêts (F-4.1) (remplacée le 1<sup>er</sup> avril 2013)

Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2)

Loi sur la santé publique (S-2.2)

Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40)

Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (Q-2, r. 21)

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) (Q-2, r. 35.2)  
(anciennement le Règlement sur le captage des eaux souterraines)

Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14)

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r. 34.1)

Règlement sur les habitats fauniques (C-61.1, r. 18)

Règlement sur les carrières et sablières (Q-2, r. 7)

Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19)

Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) (règlement prochainement en vigueur)

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) (A-18.1, r. 7)